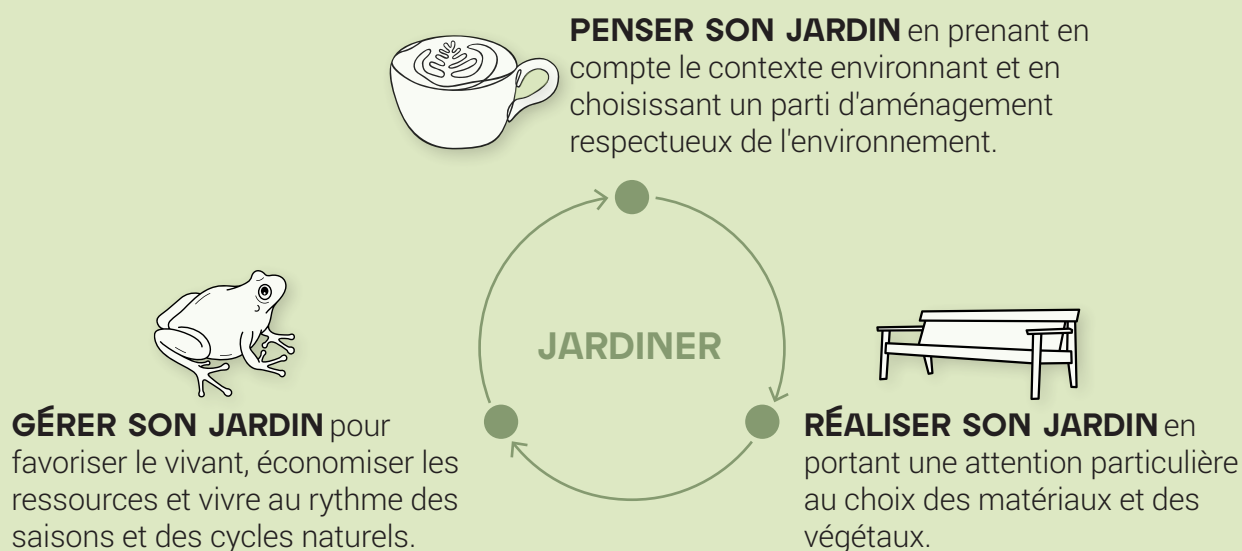


PENSER SON JARDIN

Concevoir un jardin qui réponde à vos besoins

UNE APPROCHE GLOBALE

Intervenir sur votre espace extérieur doit être pensé de façon globale. A chaque étape de développement de votre projet, cette collection de petits guides "JARDINER" vous donne des clés pour avancer dans la réflexion, la réalisation ou la gestion.



PENSER SON JARDIN

Concevoir un jardin ne se fait pas à partir d'une "page blanche". L'analyse du contexte urbain et paysager permet de tenir compte de l'existant dans le projet d'aménagement. Les usages projetés et ambiances souhaitées structurent la composition du jardin. La connaissance du vivant et de ses cycles permet d'anticiper l'évolution des végétaux et les principes de gestion à adopter.

Un espace vivant et unique

Qu'il s'agisse d'un jardin, d'une terrasse ou d'un balcon, l'espace extérieur est utilisé comme un prolongement de son habitation, un second espace de vie ou une "pièce en plus".

Votre jardin doit être conçu pour être en accord avec vos besoins mais aussi prendre en compte les enjeux environnementaux ainsi que la réglementation en vigueur (Code civil, Plan Local d'Urbanisme - PLU, règlement de lotissement).





2



3



4

Créer un jardin, c'est **travailler avec le vivant** en constante évolution. Un jardin est dynamique !

Vous pouvez faire appel à un **professionnel du paysage** pour penser, réaliser et gérer votre jardin, ou bien le faire par **vous-même**.



6



5

Une réflexion conjointe sur **les espaces intérieurs et extérieurs** est importante, à l'échelle de votre lieu de vie.

Jardiner ne relève pas uniquement de la culture d'un potager. Cela signifie interagir avec le vivant, sur l'ensemble de votre espace extérieur. Jardiner, c'est préparer son sol, planter et protéger mais aussi prendre le temps d'observer, d'accueillir, de comprendre les milieux et les espèces animales et végétales présentes.



7



8

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT ET FAVORISER LE VIVANT

Dans un contexte de fortes évolutions climatiques et environnementales, des actions concrètes à l'échelle de la parcelle sont possibles. Elles permettent conjointement de rétablir le cycle naturel de l'eau, de maintenir et renforcer la biodiversité et d'assurer un confort des espaces pour les usagers.

Préserver la ressource en eau

L'eau est une ressource précieuse à partager entre différents usages. Les périodes de sécheresse dans le sud-ouest sont de plus en plus fréquentes et prolongées.

Au jardin, quelques bonnes pratiques peuvent être mises en place :

- **Infiltrer l'eau de pluie** directement dans les sols (noues, fossés, massifs, allée)
- **Stocker les eaux pluviales** issues des toitures dans des récupérateurs pour arroser plus tard, lorsqu'on en a besoin,
- **Limiter l'arrosage** au maximum en choisissant des végétaux locaux résistants à la sécheresse (mais aussi au froid !),
- **Protéger le sol** par un couvert végétal ou du paillage pour maintenir l'humidité.



Conserver des sols perméables ou désimperméabiliser les surfaces, permet à l'eau de s'infiltrer, réduit le ruissellement et rafraîchit les espaces. Par exemple, privilégiez un revêtement mixte (minéral et végétal) pour votre accès garage plutôt que de l'enrobé imperméable. En tirant parti de la topographie, on peut par ailleurs bénéficier d'un arrosage passif.

Accueillir la biodiversité

Face au déclin alarmant de la biodiversité, amplifié par le changement climatique, des actions simples contribuent à inverser la tendance ; à l'échelle de votre jardin, vous pouvez par exemple :

- **Valoriser le végétal existant**, notamment en conservant les arbres matures et d'avenir,
- **Renforcer les continuités écologiques** avec l'environnement proche (haie, passages, ...)
- **Privilégier les végétaux locaux**, qui seront associés à la faune locale et pourront l'accueillir,
- **Diversifier les espèces** végétales ainsi que les strates (herbacée, arbustive, arborée).



Assurer le confort des espaces

La végétation agit sur le confort des espaces, extérieurs et intérieurs :

- Des arbres ou des grimpantes associées à une pergola génèrent ombrage et fraîcheur pour une terrasse ;
- Un mur ou une toiture végétalisés apportent de l'inertie au bâti, permettant de limiter les surchauffes en période estivale, et déperditions de chaleur en hiver ;
- Une haie protège des vents dominants.



Habiter et confort - CAUE 31



La haie vive aux multiples atouts

Composée d'essences végétales variées et locales, elle peut participer à créer un corridor écologique à l'échelle d'un quartier permettant le déplacement de la petite faune. Les arbustes à baies attirent les oiseaux tandis que les espèces à fleurs favorisent les insectes pollinisateurs. La haie libre, c'est-à-dire peu taillée, est aussi un espace de nidification pour les oiseaux. Évoluant au fil des saisons, elle est efficace pour couper du vent et permet par ailleurs de diminuer les températures et restituer l'humidité en été.



Favoriser le vivant sur son terrain - CAUE 34

S'ADAPTER AU CONTEXTE ENVIRONNANT

Lorsque l'on envisage de (re)composer un espace paysager lié à son habitat, il convient en premier lieu de s'intéresser au contexte urbain et paysager dans lequel il s'inscrit. Il s'agit de prendre en compte et croiser des données réglementaires, géographiques et paysagères.

S'informer sur la réglementation en vigueur

L'étude de différents documents renseigne sur les aspects réglementaires qu'il faudra respecter lors de la conception et de la réalisation de votre jardin et de ses limites :

- Consulter le **document local d'urbanisme** (PLU ou PLUi)
- Identifier si la parcelle est située en **secteur protégé au titre des monuments historiques**, si votre projet intègre des éléments bâtis (préau, carport, ...) nécessitant une autorisation ; dans ce cas, il devra être soumis à l'avis des Architectes des Bâtiments de France (ABF).
- Examiner, le cas échéant, le **règlement de lotissement ou de copropriété**.

i les autorisations d'urbanisme : selon la situation, une clôture, une pergola, un préau, un carport, ou une piscine nécessitent l'obtention d'une autorisation d'urbanisme (Déclaration Préalable ou Permis de Construire).



Quelle autorisation pour mon projet ? - CAUE 31/ CROA

i La réglementation encadre les distances de plantation, les murets mitoyens en limite séparative, l'écoulement des eaux de pluie, etc. Cela relève notamment du code civil.



Collection de fiches VOISINS - CAUE 33

Tenir compte du contexte géographique

- Repérer **la course du soleil**, les zones du terrain plus ou moins ensoleillées, la direction des vents dominants (ex : Cers, vent d'Autan).
- Comprendre **la topographie**, notamment si elle influe fortement sur l'écoulement des eaux pluviales. Il convient de respecter le modelé naturel du terrain et de limiter le terrassement (coûteux et impactant pour l'écosystème du sol).
- Observer **la nature du sol** en place et estimer son degré de **perméabilité**. (texture au toucher, présence de flaques, ...)
- Identifier les **essences végétales existantes**, et apprécier leurs valeurs, notamment pour les arbres matures et d'avenir.



Observer et vivre l'espace

Il est important de prendre un temps d'observation, idéalement sur différentes saisons, pour apprécier les qualités et potentialités d'un espace. Vivre dans le site permet de se familiariser avec les éléments présents, le voisinage, les éventuels vis-à-vis qu'il serait utile de masquer et à l'inverse les vues intéressantes à dégager.



***Des expertises techniques :** L'analyse préalable des usagers du lieu est essentielle et précieuse. Elle sera utilement complétée en fonction des enjeux par des diagnostics menés par différents professionnels.*

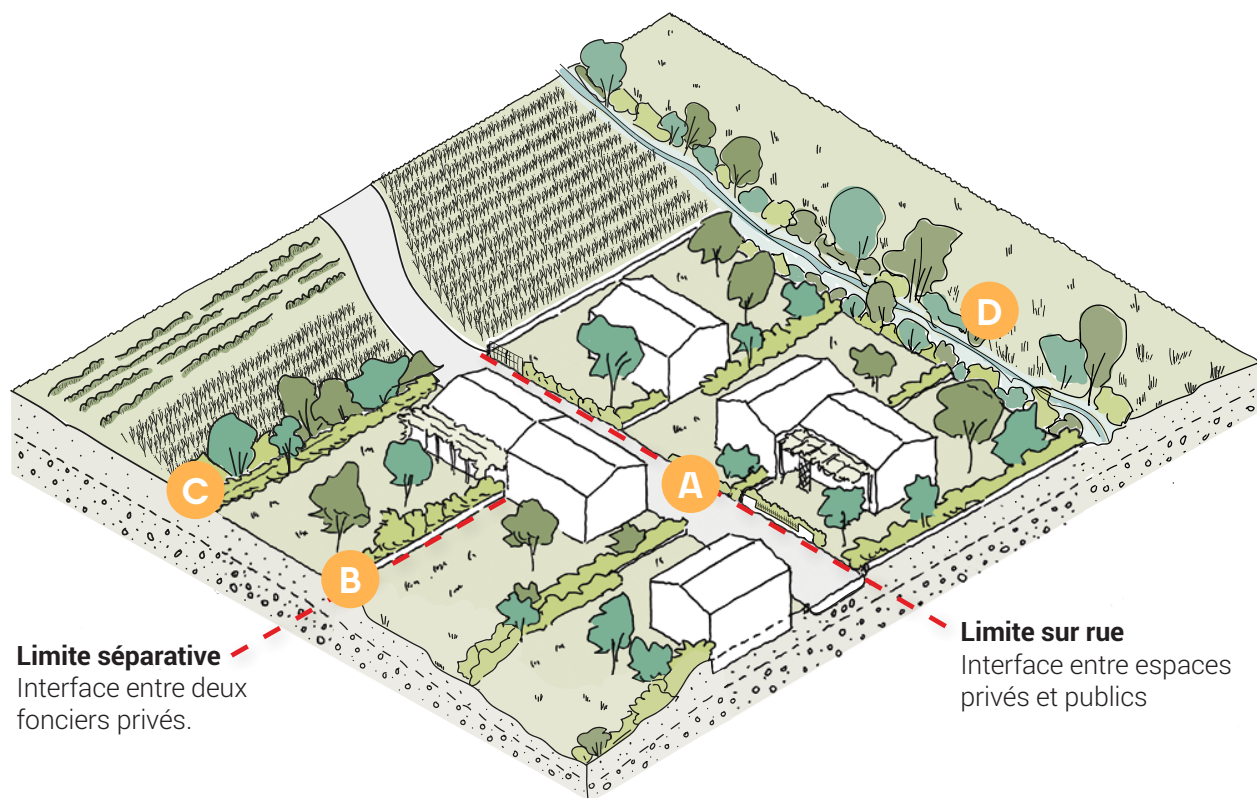
- **Le paysagiste-concepteur** porte un regard global en amont de la conception, dans le cas d'une mission de maîtrise d'œuvre.

- **L'hydrogéologue** conduit si nécessaire un diagnostic précis des sols, au-delà des informations fournies par une étude G1, G2, lors d'une construction.

- **L'arboriste expert** réalise si besoin un diagnostic phytosanitaire des principaux arbres et proposera des actions à mener.

S'ADAPTER AU CONTEXTE ET SOIGNER LES LIMITES

En contexte rural comme urbain, chaque parcelle interagit avec son environnement proche. Il est important de traiter les différentes interfaces et transitions entre l'espace privatif du jardin et les espaces publics ou privés qui l'entourent.



Limite séparative
Interface entre deux
fonciers privés.

Limite sur rue
Interface entre espaces
privés et publics

L'orientation est
déterminante pour
l'implantation du bâti et
le traitement de la limite
sur rue ou du jardin.



Deux types de limites parcellaires

A La limite sur rue contribue à l'identité du quartier. Dans les zones les plus denses, comme un cœur de village, le bâti est souvent implanté à l'alignement de la voie publique et peut parfois être végétalisé. Dans les tissus périurbains, il est plutôt implanté en retrait de la voie.
Le traitement de cette limite joue grandement sur la qualité et l'ambiance de la rue.

B La limite séparative est souvent utilisée pour préserver l'intimité du jardin. Selon l'environnement, elle permet d'ouvrir ou de fermer certaines perspectives. Lorsqu'elles sont végétalisées, elles contribuent à créer un espace de vie pour la biodiversité. Lorsque cette limite est mitoyenne, son traitement doit être pensé et réalisé avec le propriétaire du foncier voisin.

Gérer les franges urbaines et les lisières

C En milieu rural, il n'est pas rare d'avoir une limite parcellaire **avec un espace agricole**. Le traitement de cette limite peut avoir différents objectifs: ouvrir sur le grand paysage, créer une transition entre espace cultivé et espace urbain en prolongeant les trames paysagères existantes. Selon le mode de culture, une limite végétale assez dense pourra aussi protéger de certaines nuisances (bruits, traitements phytosanitaires, etc.).

D La limite parcellaire peut être en relation **avec un espace naturel**. Il est alors vivement conseillé de maintenir ou créer une limite naturelle telle qu'une haie ou un boisement pour favoriser les continuités écologiques et créer un réservoir de biodiversité supplémentaire. Une transition douce sera souhaitable, par le traitement d'une lisière qui peut s'inspirer des végétaux présents en milieu naturel.

Concevoir des clôtures aux multiples facettes

La clôture fait partie du paysage et sera conçue selon le contexte (urbain / rural) et le bâti (typologie / architecture) qu'elle accompagne. Elle peut être matérialisée soit par une simple haie vive, doublée ou non d'un grillage, soit être composée d'un muret surmonté ou non d'une grille ou claustras. L'association des matériaux et des végétaux, ainsi que la combinaison de pleins et de vides apportera de la diversité. Attention toutefois à maintenir une cohérence d'ensemble, à l'échelle de la rue.



Favoriser les limites végétales

Lieu de vie de la biodiversité, elles contribuent aux trames vertes dans les espaces urbanisés.



Créer des "fenêtres"

Éviter des parties d'une clôture maçonnerie pour rompre la monotonie, éviter la sensation d'enfermement créée par un haut mur continu et assurer une perméabilité pour le passage de la petite faune (ex : hérissons).



Prendre en compte la topographie

Fractionner les éléments qui composent la clôture par paliers successifs.

ORIENTER L'AMÉNAGEMENT EN FONCTION DES USAGES

Selon le contexte et le budget dédié au projet, il s'agira de faire des choix. Il conviendra de hiérarchiser vos attentes et besoins pour choisir un parti pris dans la conception. Il est important de phaser les éléments de programme sur les court, moyen et long termes.

Définir les usages

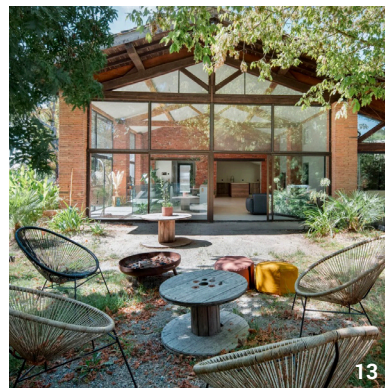
L'aménagement de l'espace dépendra des différents **usages existants et projetés**. Comme dans les espaces de vie intérieurs, les usages évoluent au cours de la vie du lieu. On pourra viser une certaine multifonctionnalité des espaces, pour ne pas figer les usages. Par ailleurs, **une dimension réversible ou évolutive** peut être intégrée. Par exemple, l'aire de jeu pour les petits peut devenir un bassin de baignade, un espace enherbé devenir potager. **Anticiper les adaptations** (extensions, divisions, travaux envisagés à long terme) peut également guider la composition.



Espace ludique



Espace productif

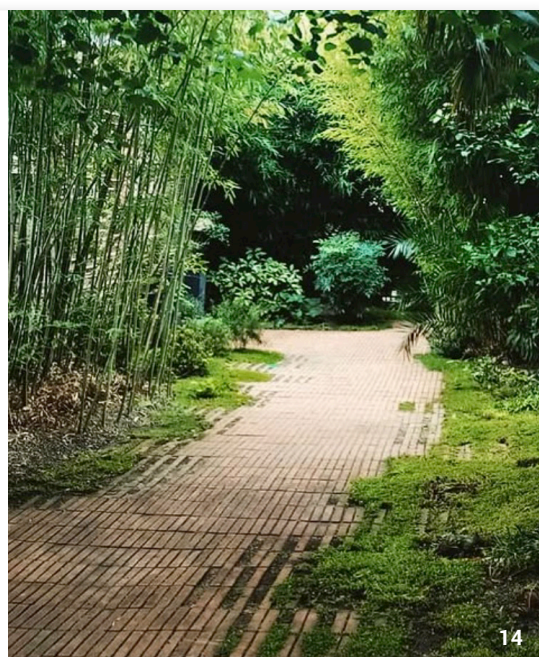


Espace détente

Organiser les déplacements

Concevoir les accès nécessite de :

- **Hiérarchiser** les déplacements entre les trajets utilisés au quotidien et les déplacements secondaires utilisés plus ponctuellement.
- Préciser **l'affectation des lieux en fonctions des usagers** (piéton, cycle, voiture) afin d'appliquer les exigences techniques adaptées (portance des revêtements notamment).
- **Penser aux futures circulations** (accès d'engins de chantier pour des travaux ultérieurs).



14

Caractériser les ambiances souhaitées

Le choix et l'implantation des végétaux permet de :

- **Créer des ambiances variées** par leurs volumes, textures, parfums, couleurs, ...
- **Donner la sensation d'une continuité** avec l'espace environnant lorsque la vue est maintenue dégagée et un effet d'agrandissement du jardin.
- **Cadrer des perspectives ou des vues** en orientant le regard vers des points forts du jardin (arbre remarquable, mare, espace avec de la profondeur, ...).
- **Contribuer au confort thermique** de certains espaces (zone ombragée formant des îlots de fraîcheur, coin abrité des vents dominants, ...)
- **Ménager l'intimité** du lieu en jouant sur des filtres visuels et limites.

Le choix des modes de gestion induisent un aspect très différent selon les interventions prévues et leur fréquence : soigné, jardiné, champêtre, naturel, etc. Ce choix doit s'opérer dès la conception.



Collection "JARDINER" - Gérer son jardin - CAUE 31



Combinez dimensions productive et décorative : A fortiori lorsque l'on dispose d'un petit jardin, il est opportun d'optimiser l'utilisation de l'espace en intégrant des végétaux comestibles à différents endroits et ne pas les cantonner au seul potager :

- Les plantes aromatiques et plants potagers trouveront leur place dans des massifs de vivaces proches de la terrasse ou du coin repas.
- Les petits fruitiers (grenadiers, framboisiers, ...) s'intégreront dans une haie variée.
- Une treille en ombrage d'une terrasse pourra être le support de grimpantes (vigne, kiwi, ...).



15

QUELQUES INSPIRATIONS

S'installer dans la pente du terrain naturel permet de dégager des vues depuis l'habitation et de déployer des espaces d'usages différenciés en terrasse. Un bassin de phytoépuration est créé en point bas



Soigner les espaces visibles depuis la pièce de vie. Le jardin peut être considéré comme **une pièce supplémentaire** de la maison.



Végétaliser les petits espaces privés du milieu urbain dense permet de créer des continuités écologiques, de favoriser la biodiversité et de créer des îlots de fraîcheur.



S'appuyer sur la végétation naturelle existante, sans importer de végétaux aux références domestiques ou exogènes, permet de prolonger les trames écologiques.



DES ACTEURS POUR VOUS GUIDER

- **Un paysagiste concepteur** réalise des études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces extérieurs. Plusieurs niveaux de prestation : une mission de conception, pouvant aller de l'esquisse au plan d'aménagement détaillé, ou une mission complète avec plans d'exécution et suivi de chantier.

- **Un architecte**, peut être sollicité en fonction du projet pour des éléments ciblés (terrasse couverte, préau, etc.).

- **Un entrepreneur paysagiste**, professionnel du végétal, réalise des travaux d'espaces paysagers. Outre le chantier, il peut également assurer l'entretien de l'espace. L'entrepreneur paysagiste, jardinier, pourra dans certains cas vous guider dans la conception de votre projet.

Pour une expertise ciblée :

- **Le bureau d'études géotechniques** analyse la composition et la santé des sols. Il préconise des actions pour leur amélioration et leur gestion durable.

- **L'expert arboriste** réalise un diagnostic phytosanitaire (physiologique et biomécanique) des arbres existants et propose les mesures adaptées en vue de garantir la bonne santé du sujet et la sécurité des usagers du lieu.

Ressources et contacts en Haute-Garonne

- **Paysagistes concepteurs**
Fédération Française du Paysage (FFP) pour faire appel à un concepteur

- **Entrepreneurs paysagistes**
Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP), pour trouver une entreprise pour les travaux

- **Arbres et paysages d'Autan**
Association pour la promotion de l'arbre et l'arbuste d'essence locale. Des ressources et conseils pour connaître, planter, laisser pousser, ...

- **CPIE Terres Toulousaines**
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement. Des ressources et guides à consulter en ligne sur la Nature en ville.

- **LPO Occitanie**
Ligue de protection des Oiseaux. Association agissant pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'humain. Pour faire d'un jardin un refuge de biodiversité.

Ainsi que d'autres organismes et associations locales !

Crédits photographiques : ©CAUE 31, sauf photographies numérotées :

1 - 5 - 14 : Atelier Saut-de-Loup, Antoine Ginesty paysagiste concepteur ©Antoine Ginesty / 2 - Atelier Saut-de-Loup, Antoine Ginesty paysagiste concepteur ©Antoine Heusse / 3 - Agence AR-QUO, Patrice Cagnasso architecte ©Laurent Barranco / 4 - Agence - PRAX Architectes ©Mathieu Lolagne / 6 - 17 - Agence ES ABSCISSE Architect, Emilie Signac ©Julie Sisténich anamorphose studio / 7 - 12 - Seuil Architecture ©Seuil Architecture / 8 - ©Luis Acédo Architecte / 9 - ©Vincent Boutin / 10 - Agence PRAX Architectes ©Mathieu Lolagne / 11 - freepik / 13 - Anaïs Magnabal ©Alexandre Le Gratiot / 15 - 16 - Carole Halais architecte ©Carole Halais / 18 - Trames architectes + Rovo ©Trames / 19 - Agence Michèle et Miquel architectes © Agence Michèle et Miquel architectes.



LE CAUE 31 : DES CONSEILS GRATUITS D'ARCHITECTES ET DE PAYSAGISTES

Construire, agrandir ou rénover son habitation, aménager son jardin, les architectes et paysagistes conseillers du CAUE 31 vous accompagnent :

Pour prendre rdv

– En ligne
www.caue31.org



– Par téléphone
05 62 73 73 62
lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h-12h / 14h-17h
mercredi 9h-12h

Pour poser une question

– Par téléphone
au 05 62 73 70 43
lundi 9h-12h
mercredi et vendredi 9h-12h / 14h-17h

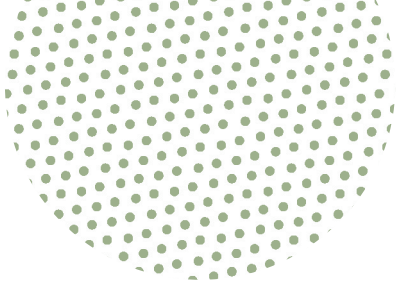
– Par message
en ligne sur www.caue31.org
rubrique "Je suis un particulier"

Pour accéder à des ressources

- le centre de documentation du CAUE au 24 rue Croix Baragnon, Toulouse
- les ressources en ligne sur www.ressourcescaue31.org



Sélection d'ouvrages à consulter ou emprunter au centre de ressources.



LE CAUE DE HAUTE-GARONNE



Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme départemental d'information, de sensibilisation, de conseils, gratuit et ouvert à tous.

Il a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère dans des missions de sensibilisation du grand public et des élus, de conseil auprès des particuliers et des collectivités locales et d'actions pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées.

Ses statuts

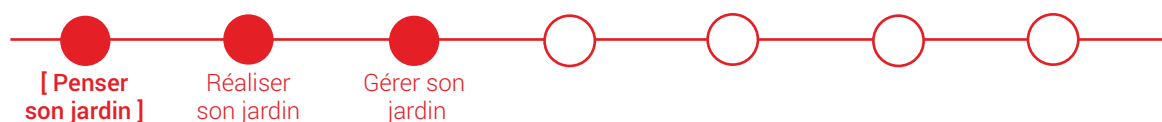
Le CAUE est une association investie d'une mission d'intérêt public créée à l'initiative du Conseil Départemental dans le cadre de la Loi sur l'architecture de 1977.

Ses missions

Le CAUE a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Dans ce cadre, il assure diverses missions :

- Informer tous les publics et diffuser la culture architecturale, urbaine et paysagère ;
- Favoriser les échanges et la concertation ;
- Conseiller les particuliers sur leur projet de construction, de rénovation ou de transformation d'un bâtiment ;
- Conseiller les collectivités locales sur leurs choix d'urbanisation, de construction et d'amélioration du cadre de vie.

Collection [PARTICULIERS] du CAUE 31



31 Haute-Garonne
c|a.u.e

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et
de l'Environnement de la Haute-Garonne

24 rue Croix Baragnon, 31000 Toulouse
05 62 73 73 62
www.caue31.org

Décembre 2025